



SECTION
DEL
INDRE
ET LOIRE

SECTION F.O.-DGFIP 37

DDFIP INDRE ET LOIRE
94 Boulevard Béranger
37 032 TOURS CEDEX 1
Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26

Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
Site de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/>

Réforme des retraites : l'impunité ministérielle ou la déontologie à 2 vitesses !

Guérini ne rime pas avec déontologie

Vous êtes nombreux à recevoir ces derniers jours un message du ministre de la Fonction Publique sur vos mails personnels.

Ces données personnelles ont été extraites de votre portail individuel "impots.gouv.fr" alors même que ces données sont censées être confidentielles !

De quel droit notre Direction Générale transmet-elle ces informations personnelles au ministre de la Fonction Publique pour qu'il puisse diffuser sa propagande gouvernementale sur la réforme des retraites à tous les fonctionnaires ?

Les règles de déontologie ne seraient-elles donc pas les mêmes pour notre directeur général que pour n'importe lequel d'entre nous ?

Alors même que la déontologie se renforce avec des sanctions toujours plus lourdes, notamment sur les consultations de nos applicatifs, la Direction Générale, elle, se soustrait sans aucun scrupule à toutes les règles : c'est purement scandaleux !

Réforme des retraites

Message de Stanislas Guerini aux agents de la Fonction publique

Chers agents publics,

Quelques jours après la présentation de la réforme des retraites, j'ai souhaité m'adresser directement à vous pour vous présenter les mesures qui vous concernent :

Pour visualiser la vidéo, cliquez ici.

Vous trouverez des précisions complémentaires sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'allongement des carrières en cliquant ici.

L'ensemble de vos administrations pourra dans les prochains jours répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser sur votre situation personnelle.

Bien sincèrement,

Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publique

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce type de courriel, merci de vous désabonner dans votre espace Particulier, rubrique « Gérer mon profil » sur impots.gouv.fr

Le ministre reconnaît lui-même dans son message de désabonnement que nos données personnelles sont issues des espaces Particuliers sur "impots.gouv.fr" !



Le 8 novembre dernier, le guide sur la déontologie a été mis en ligne sur Ulysse national. Dans son édito, nous pouvons y lire les phrases suivantes :

Dans ce cadre, notre administration régaliennne, au cœur du service public financier de l'État, porte des valeurs fortes reposant sur un engagement et une déontologie sans faille. **Manifestement, on a trouvé la faille et, une fois de plus, elle vient d'en haut !**

Ce nouveau guide de déontologie s'inscrit dans cette ambition de porter ensemble les valeurs de probité et de rigueur qui nous sont reconnues. Il rappelle les valeurs cardinales auxquelles sont soumis chaque agent public (dignité, laïcité, neutralité notamment) et également celles qui concernent plus particulièrement les agents de la DGFiP (probité, respect du secret professionnel, exemplarité en matière fiscale, interdiction stricte de consulter les applications informatiques pour des motifs non liés à l'exercice des

missions....). **La DGFiP s'assoie dont volontairement sur toutes ces règles, car la réforme des retraites n'est en rien liée à l'exercice de nos missions !**

Règles non respectées par la DGFiP et cette liste n'est pas exhaustive :

- l'agent doit être probe, tant vis-à-vis de l'administration que des usagers. Aussi l'utilisation abusive de la qualité de fonctionnaire ou des moyens pour en tirer un profit personnel, la fraude ou la tentative d'obtenir un avantage indu, constituent un manquement à l'obligation de probité.
- l'obligation de secret professionnel fait interdiction à l'agent de divulguer à un tiers ne disposant pas d'un mandat ou d'une dérogation au secret, une information à caractère secret relative à un usager, dont il a connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- l'obligation de discrétion professionnelle fait interdiction à l'agent de divulguer des informations ou communiquer des documents à des tiers.

Connaître ses droits et obligations est essentiel, tel est le but affiché de ce guide de déontologie :

Nous ne pourrions donc que conseiller à notre directeur général ainsi qu'au ministre de La Fonction Publique d'appliquer leurs propres consignes et les inviter à re-découvrir ce guide afin d'appréhender "de manière ludique" les principales obligations auxquelles ils devraient se conformer !

Et nous pourrions également les encourager à réviser leurs droits et devoirs en matière de **transparence des données publiques et de protection des données personnelles**

**LE 31 JANVIER 2023 TOUTES ET TOUS EN GRÈVE,
ET A LA MANIFESTATION
RENDEZ-VOUS A 10H00 PLACE DE LA LIBERTÉ A TOURS**



Communiqué de presse

FO dénonce la propagande du gouvernement

Cette semaine, l'ensemble des agents publics ont reçu un mail, sur leur adresse personnelle, de la part du ministre de la Transformation et la Fonction publique, Stanislas Guérini. Ce mail contient un lien vers une vidéo dans laquelle il présente une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites. Plus inquiétant encore, pour s'opposer à cet envoi, les agents doivent cliquer sur un lien renvoyant au service de la DGFIP. Ce qui laisse supposer que le ministère de la Fonction publique a détourné la finalité de l'usage des adresses mails des administrés à des fins de propagande politique.

La Confédération Force Ouvrière, par le biais de son Secrétaire général, a aussitôt saisi la CNIL pour que cette dernière fasse le nécessaire afin de faire respecter la protection des données personnelles de l'ensemble des agents.

FO dénonce l'utilisation des adresses mails personnelles des agents à des fins de propagande politique. Ces pratiques sont scandaleuses et inacceptables.

RETRAITES
LE **31**
ON LACHE
RIEN
64 ANS C'EST NON !
FO
DGFIP

LE 31 JANVIER
TOUS EN GRÈVE
POUR LE RETRAIT
DU PROJET DE LOI
SUR LES RETRAITES